

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

02 JAN. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24006198

N° d'entreprise : 0797 886 861

Nom

(en entier) : AKONITI

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Rue de l'Eglise 49 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : Changement de siège social et nomination/démission

1. Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la SA AKONITI (ci-après dénommée "la Société") en date du 19 décembre 2023 :

A. Transfert du siège social

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège de la Société avec effet immédiat à :

Avenue Louise 367
1050 Bruxelles

B. Procuration

Le conseil d'administration décide de donner procuration à Me Sébastien POPIJN (NN : 91/10/18-151.29) ou à Me Marine RANDOUX (NN: 97.11.13-578.79), avocats dont les bureaux sont sis avenue Louise 250, 1050 Bruxelles avec la faculté de substituer, de procéder à toutes les formalités et de signer tout document requis en Belgique pour procéder avec la publication aux Annexes du Moniteur belge des résolutions ci-dessus..

2. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la SA AKONITI (ci-après dénommée "la Société") en date du 19 décembre 2023 :

A. Nomination des nouveaux administrateurs

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur de la Société avec effet immédiat :

- Monsieur Christophe RAPIN, né le 5 octobre 1967 à Lausanne (Suisse) et domicilié à 1354 Montcherand.

Désormais le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes :

- RABUFFO SA, avec comme représentant permanent Monsieur Albert GAIDE ;
- Monsieur Christophe RAPIN

B. Procuration

L'assemblée générale décide de donner procuration à Me Sébastien POPIJN (NN : 91/10/18-151.29) ou à Me Marine RANDOUX (NN: 97.11.13-578.79), avocats dont les bureaux sont sis avenue Louise 250, 1050 Bruxelles avec la faculté de substituer, de procéder à toutes les formalités et de signer tout document requis en Belgique pour procéder avec la publication aux Annexes du Moniteur belge des résolutions ci-dessus..

Mandataire

Sébastien Popijn

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).